HK/CIB BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

DECRET N° 2013-<u>873</u>/PRES/PM/MEF portant plan d'actions pour la mise en œuvre de la reforme en matière de rationalisation du circuit de la dépense.

VISALF Nº0688

LE PRESIDENT DU FASO, ______PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

22/08/2013

Vu la Constitution ;

- Vu le décret n° 2012-1038/ PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013, portant composition du Gouvernement :
- Vu le décret n° 2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement :
- Vu la loi nº 006- 2003 /AN du 24 janvier 2003 relative aux Lois de Finances;
- Vu le décret n°2005-255/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2005-256/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- Vu le décret n°2005-257/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant régime des ordonnateurs et des administrateurs de crédits de l'Etat et des autres organismes publics;
- Vu le décret n°2005-258/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Vu la loi n° 051-2012/AN du 8 novembre 2012 portant loi de finances pour l'exécution du Budget de l'Etat, Gestion 2013 ;
- Vu la loi n°021-2013/AN du 23 mai 2013 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2013 ;

Sur rapport du Ministre de l'économie et des finances ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 01 aout 2013 ;

DECRETE

<u>Article 1</u>: est adopté le plan d'actions relatif aux réformes en matière de rationalisation du circuit de la dépense publique joint en annexe au présent décret.

<u>Article 2</u>: Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 octobre 2013

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Kimbums.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

BURKINA FASO
UNITE – PROGRES - JUSTICE

PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME EN MATIERE DE RATIONALISATION DU CIRCUIT

DE LA DEPENSE

JUILLET 2013

Résumé de la réforme sur la rationalisation du circuit de la dépense publique

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), dans sa quête permanente pour des prestations de qualité à l'endroit de ses partenaires et usagers, s'est fait le credo d'être "une administration moderne, transparente, efficace et solidaire". Cette vision qui s'inscrit dans la logique de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et en particulier dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), impose un certain nombre de réformes et d'innovations.

Au nombre des récentes réformes enregistrées, figurent au plan institutionnel, la fusion des deux (2) directions en charge du contrôle financier et du contrôle des marchés publics, la mise en place des directoires auprès de certaines directions, la création et la mise en place progressive des Unités de Vérifications auprès des ministères dans le souci de rapprocher les acteurs de la chaîne de traitement des dépenses et de réduire ainsi les délais de paiement.

Dans cette même dynamique et dans la perspective de la rationalisation continue du circuit de la dépense, deux (02) autres réformes majeures ont fait l'objet d'étude menées chacune par une équipe pluridisciplinaire regroupant l'ensemble des acteurs en charge du traitement des dossiers de dépense. Ces études ont ensuite été validées lors d'un atelier national de haut niveau.

Ces réformes qui portent sur les procédures et les responsabilités des acteurs intervenant dans la chaîne de la dépense d'une part, et la dématérialisation des documents dudit circuit d'autre part, visent des

actions fortes permettant un progrès significatif vers l'atteinte des objectifs d'efficacité dans l'exécution de la dépense publique.

Ainsi, la mise en œuvre de la réforme sur les procédures et les responsabilités des acteurs de la chaîne de la dépense devrait aboutir notamment à :

- ↓ la définition claire des points de contrôle;
- 4 l'attribution de chaque point de contrôle à titre principal à un (01) ou deux (02) acteurs au maximum de la chaîne de la dépense ;
- ↓ la définition claire du rôle de chaque acteur et de la valeur ajoutée qu'il
 apporte dans la chaîne de dépense;
- la définition en conséquence du rôle et de la responsabilité de chaque acteur de façon à assigner à chacun d'eux, des obligations précises;
- ↓ l'identification des implications de ces innovations sur les textes en vigueur;
- ◄ la proposition d'aménagements nécessaires à la réglementation en tenant compte des perspectives d'internationalisation des directives de l'UEMOA.

Quant à celle portant sur la dématérialisation des documents du circuit, sa mise en œuvre entrainera :

- → la fiabilisation des documents et la sécurisation des données relatives à la gestion des finances publiques;
- 🕹 l'amélioration du système d'archivage des documents ;
- 🔟 la fluidité des échanges de données au sein de l'administration ;
- ↓ la réduction du nombre de pièces justificatives physiques accompagnant les dossiers;
- ↓ l'optimisation des interactions entre les personnes, les processus et les applications métiers.

II. L'opérationnalisation des réformes

Les objectifs et résultats attendus de ces réformes seront atteints à travers la mise en œuvre de programmes déclinés en actions et en activités.

Le contenu synoptique des programmes est retracé comme suit :

1. Programme 1 : Adaptation du dispositif juridique et institutionnel

Ce programme constitue le fondement desdites réformes et comprend deux (02) grandes actions.

La première qui s'intéresse au cadre juridique regroupe les activités relatives à la relecture des textes fondamentaux de la gestion des finances publiques et les domaines connexes en les complétant le cas échéant, par de nouveaux textes afin de les adapter au nouveau contexte juridique résultant des réformes.

La seconde quant à elle se rapporte au cadre institutionnel et organisationnel à travers la mise en place de structures adaptées, le redimensionnement de l'organisation, l'adaptation des supports, des outils et des méthodes de travail des structures impliquées

2. <u>Programme 2 : Renforcement des capacités des acteurs</u>

Ce deuxième programme concerne les activités devant concourir à une appropriation et une maîtrise des nouvelles dispositions et procédures requises par la réforme afin d'aboutir à l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.

Il se traduit par des actions à deux (02) niveaux : au niveau humain par l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste programme de formation de l'ensemble des acteurs impliqués, y compris la revue des curricula

des écoles de formation impliquées et au niveau matériel, par la mise à disposition de d'outils de travail adéquats aux acteurs.

3. <u>Programme 3 : Renforcement de la sensibilisation des partenaires et des usagers</u>

Afin d'avoir une adhésion de l'ensemble des partenaires et des usagers du service public qui sont les bénéficiaires des effets de la réforme, il est important que ceux-ci soient informés sur le contenu de la réforme. Cela passe nécessairement par l'élaboration et la mise en œuvre d'une vaste campagne de communication autour desdites réformes. Le programme 3 est consacré à ce volet.

4. Programme 4 : Suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes

Ce dernier programme est constitué des activités qui permettent d'avoir un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des réformes notamment à travers le processus de suivi-évaluation.

Le tableau synthétique joint en annexe donne le détail des actions et sous actions à mettre en œuvre, les échéances y relatives et les coûts financiers inhérents au plan d'actions des deux (02) réformes.

ANY MANAMENT ANY			STRUGTURES PROGRAMMAT		PRO		ONPHYSIQUE	Dr KAII	ONALISA) Od Not	ON PHYSIQUE	DE LA DEPENSE PROGRAMMATION FINANCIERE	VANCIERE		
Company Comp		ACTIONS	RESPONSABLES/	2013		2014	2015	20	16						SOURCES
Control to Autority (proposed party) Control to Autor	186.		FARIEWAIRES	71 TZ T3	T4 T1		T1 12 T3		12	2013		2015	2016	TOTAL PA 2013-2016	T
A CAT OF A Large of the depoted by a large	-22% I ∴	PROGRAMME I ADAPTATION DU DISPOSITIFIUI	RIDIQUE ET.INSTITUTION	MARIE				ž		0.087,500	323,882,500	284 460 000	190,000,000	1139330000	
1.1. First a content of extremely statistic for ex	os al	ACT							8435	1787500	44 587 500	0	0	137.375.000	
A	- 1	L.1.1 Relire et adopter les textes législat	tifs et règiementaires at	laptés à la ge	stion bud	gétaire			6	2 787 500	0	0		03 787 60	
According to the content of a bilinearing of the policy policy policy policy policy policy by the content of a bilinearing of the content of a bilinearing of the content	17	-	DGTCP; DGB; DGCMEF, DGSI	×										24 (0/ 3)	21
Actualise Secretarise Se	- 17		DGTCP; DGB; DGCMEF; DGSI		×										· · · · · ·
Address to a series protect the profits Address to a series	L.i		сорер-мр		×				5	1787 500	O	0	0	92 787 500	
Selite is a decrete portant régime des Elle et de la DoCCALES X X X X X X X X X	→ -		сорер-мр		×										<u>.</u>
1.1.2 Relire to a depter let textes législatifs et règlementaires relatifs aux transactions électroniques 2009 pour let textes législatifs et règlementaires relatifs aux transactions électroniques 2009 pour let textes législatifs et règlementaires relatifs aux transactions électroniques 2009 pour let textes législatifs et règlementaires relatifs aux transactions électroniques 2009 pour let textes relatifs aux transactions électroniques 2004 pour let textes relatifs aux proceditors des données à caractère 2007 pour let textes relatifs aux proceditors des décretes à rapplication de la loi n°010 - 2004/AN du 10 novembre 2009 2004/AN du 10 novemb	LO I	Relire	DGTCP; DGB; DGCMBF			×								,	Budget de l'Etat
No. No.	- 1	1.1.2 Relire et adopter les textes législati	ifs et règlementaires re	latifs aux tra	nsactions	électronique	. SE	 - 		0	44 587 500		,		-
Relire is on n'010-2004/AN du 20 avril 2004 Prendre les décrets d'application de la loi n'045. Prendre les décrets d'application de la loi n'045. Prendre les décrets manquairs de la loi n'040. Prendre les décrets manquairs de procédit l'activité de la loi n'040. Prendre les décrets manquairs de procédit l'activité de la loi n'040. Prendre les décrets manquairs de procédit l'activité de la loi n'040. Prendre l'activité l'ac		Relire 2009 p transa				× ×				,			>	44 587 500	
Prendre les décretes d'application de la loi n°045. 2009/AN du 10 novembre 2009 2004/AN du 20 avril 2004 2004/AN du 2004/AN du 20 avril 2004 2004/AN du	ا دہ ا		MDNEP; DGB; DG-CMEF						-	0	44 587 500	c	<		
Prendre les décrets manquants de la loi n°010- 2004/AN du 20 avril 2004 2004/AN du 2004/AN			<u> </u>		+	+							>	44 58/ 500	
ACTION 2. Adapter le dispositof histitutionnel et organisationnel adequat ACTION 2. Adapter le dispositof histitutionnel et organisationnel adequat 244200 6000 2594460 6000 159 000 6000 402.300 600 1.2.1 Mettre en place un dispositif finstitutionnel et organisationnel adequat 88 200 6000 124 100 6000 90 600 600 90 600 600 402.300 600 Relire les attributions et l'organisation des formets et arrêtés) GCM : DGCMEF ; SG. X CCM : Tout ministère (GEM:		2 2				┼				, <u></u>					
Relire les attributions et l'organisation des Géretes et arrêtés) GCM : Tout ministère (DAF, DMP, DRH) Relire les guides des tâches, du vérificateur, les manuels de procédure, postes de travail		85	organisationel							10000	279.295.000	284 460 000		1001955000	1.33
Relire les attributions et l'organisation des DGE : DGCMEF ; SG- Structures concernées (décrete et arrêtées) GCM: Tout ministère (DAF, DMP, DRH) (DAF, DMP, DRH) Relire les guides des tâches, du vérificateur, les manuels de procédure, postes de travail	1	unistration and analysis in a second restriction	utionnel et organisation	nel adéquat	-	 - -		- - - -	86	200 000	124 100 000	000 000 06	000 000 06	402 300 000	1
Relire les guides des tâches, du vérificateur, les manuels de procédure, postes de travail Chaque structure x 50 000 000 0 0 0 50 000 000		Relire les attributions et l'organisation des structures concernées (décrets et arrêtés)	BUDIEP; DGTCP; DGB; DGCMEF; SG- GCM; Tout ministère (DAF, DMP, DRH)		*					200 000	0	0	O	48 200 000	
		Relire les guides des tâches, du vêrificateur, les manuels de procédure, postes de travail	Chaque structure		×				20	000 000	0	0	0	20 000 000	

		STRUCTURES				PRO	GRA	PROGRAMMAT		ON PHYSTQUE	BUG				•		PROG	PROGRAMMATION FINANCIERE	ANCIERE		and applications
	ACTIONS	RESPONSABLES/ PARTENAIRES	2013 T1 T2 T3 T4	2013 FZ T3			2014 Tri TZ T3	3 T4	<u>.</u>	2015 72 T3	S 3 T4	1	20		1	2013	2014	2015	2016	TOTAL PA	FINANCEMEN
[,2,1,3	Proposer et valider une réforme des procédures et des responsabilités des acteurs en charge du traitement des dossiers de dépenses des budgets des collectivités territoriales et des EPE en cohérence avec celle de l'État	DGTCP; DGB; DGCMEF Acteurs directement concernés					×			<u> </u>		====				0	24 100 000	o	O	24100000	
12.1.4	Créer la structure chargée de la coordination des activités de mise en œuvre de la dématérialisation et assurer son fonctionnement	DGB; DG-CMEF- DGTCP; DGSI				×	× ×	*	×	×	× ×	×	×	×	×	0	100 000 000	000 000 06	000 000 06	280 000 000	
	1.2.2 Adapter les applications métiers et definir les supports à utiliser	definir les supports à	utiliser				{			-	{		1	1	12(150 000 000	155 195 000	194 460 000	100 000 000	599 655 000	
12.2.1	Organiser un atelier de cadrage avec les acteurs de la chaîne de la dépense publique sur l'identification des documents et la méthodologie à mettre en œuvre	DGB;DG-CMEP-DGTCP; DGSI;				×										0	26 375 000	0	0	26.375.000	Budget de J'Etat
[2.2.2]	Adapter les applications métiers (CID,SIGASPE,SIMP,CIE,) aux procédures				×	×	_×	×	×	× ×	×				200	20 000 000	28 820 000	94 460 000	0	173 280 000	
1.2.2.3	Sécuriser les applications métiers (CID,SIGASPE,SIMP,CIE,)	DGSI; DGB; DGCMBF; DAF, DMP, DRH	× ×	×	×	× .	× ×	×	×	×	*	×	×	×	x 100	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	400 000 000	
1.2.2.4	Stabiliser et étendre le réseau informatique (RESINA) sur tout le territoire national	DGSI; DGB ;DG-CMEF- DGTCP;	× ×	×	×	×	*	×	×	×	*	×	×	×	×	M W	Wd	PM	Μď	PM	
1225	Sécuriser le réseau informatique	DGSI; DGB ;DG-CMEF- DGTCP;	×	×	. ×	^ ×	×	×	×	^	× ×	×	×	×	 	P.W.	PM	Md	P.M	PM	
1.2.2.6	6 Stabiliser et étendre le réseau énergétique	MME	×	×	×	×	× ×	×	*	×	× ×	×	×	×	×	M.	PM	PM	. Wd	Wd	
	* PROCERAM ME II. RENFORCEMENTO DES CAPACITES DES ACTEURS J. * * * * * * * * * * * * * * * * * *	DESACTRURS												BOX IN			1262050,000	41.261/710.000	1262050000 81261710000 12515710000	3775 470 000	
	ACTION 1. Renforcer les capacités numannes des acteurs de la chaîne des dépénses	icteurs de la chaîne des c	depenses								1				34.	.0.	62 050 000	261 710 000	251 710 000	575 470 000	V. X
11.11	Ajuster les effectifs des acteurs aux réformes	DRH-MEF; DGB; DGCMEF; DGTCP				×				_	<u></u>					0	0	0	0	₩ d	
11.2	Former les acteurs (AC, CF, ORD, Comptables) aux procédures et responsabilités	DRH, BNAREF, DGTCP; DGSI; DGB; DGCMEF			<u> </u>	×	×								<u> </u>	0	62 050 000	0	0	62 050 000	_
11.13	Adapter les curricula des écoles de formation professionnelle (ENAREF, ENAM)	ENAREF; ENAM; Comités scientifiques au sein des directions du MEF							×	-						. 0	0	10 000 000	0	10 000 000	Budget de l'Etat
1.1.4	Former les utilisateurs sur les applications adaptées	DRH; ENAREF; DGS); DGB;DG-CMEF-DGTCP					<u> </u>		×	× ×	× ×	×	×	×	×	0	0	251,710,000	251710000	503 420 000	
																[1	1

SOMEOR		00000	√ Budget de	3 200 000 000	20000	0.000	220 000 000 Budget de	<u> </u>	60.000.000	20 000 000	20 000 000 Etat	20 000 000 02	5 194 800 000
	TOTAL PA 2013-2016	3 200 000 000	РМ		220 000 000	220 000 000	<u> </u>						
INCIERE	2016	1 000 000 000	PM	1 000 000 000	25 000 000	25.000.000	25 000 000	15,000,000	15 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1481710000
PROGRAMMATION FINANCIERE	2015	1 000 000 000	ь	1 000 000 000	25 000 000	75 000 000	75 000 000	15 000 000 5	15.000.000	2 000 000	\$ 000 000	5 000 000	1 636 170 000
PROGE	2014	1200,000,000	PM	1 200 000 000	7120 000 000	120.000.000	120 000 000	C. 10.000000	15 000 000	5 000 000	2 000 000	2 000 000	1 720 932 500
	2013	0	ЬМ	0	1 0 A	0	9	0000000051	15 000 000	2 000 000	2 000 000	\$ 000 000	355 987 500
	3 T4			×			×			×	× ×	×	
	2016 T2 T3 T4			× ×			×		11.000	×	×	×	
	11			×			×		14 Table 40	×	×	×	
H	Ž			×			×			×	ж	×	i .
IN PHYSIQUE	2015 1 T2 T3			×			× .			×	×	× ×	
N PH	2) 1 T2		-	× ×			×			× ×	×	×	
	T4 T			×			×			×	×	×	:
AMM	T3			×	***		×		N. S.	×	×	×	
PROGRAMMATI	2014 T2 T3		×	*			×			×	×	×	
P	E		-				× .			×	×	×	
	3 T4		<u> </u>				_ 			<u>~</u>			
	2013 FZ TS	156.5					<u> </u>		*				
	2013 2014 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3	dépe				53.45± 14.25± 14.75±							ERA
STRIIT-JIMES	· · · ·	acteurs de la chaine des	DGSI, DGB, DGTCP; MDENP	DGAIE - DGB - DGTCP - DGC MEF - DGSI			CODEP-MP; DGB; DGCMEP; DCSI; DCPM		n œuvre des réformes	CODEP-MP et toutes structures concernées	CODEP-MP toutes structures concernées	Structure à mettre en place (1.2.1.4)	TOTAL GENERAL
	ACTIONS	ACTION 2. Renforcet les capacités matérielles des acteurs de la chaine des dépeuses	Identifier le matériel à acquérir	Acquerir le matériel et l'équipement (scanner, Dordinateur, mobiliers, etc.)	: PROGRAMMETH: SENSIBILISATION CONTROL	ACTION 1. Renforcer la sensibilisation des partenaires et usagers	Informer et sensibiliser les usagers et partenaires, d'une part sur la reforme des procédures et des responsabilités des intervenants de la chaîne de la dépense, et d'autre part sur le processus de dématérialisation	ELFPROGRAMMEIVESTIVITEVATURATIONISM	ACTION 1. Assurer le sul vi-évaluation de la mise en œuvre des réformes	Assurer le suivi-évaluation des actions de mise en œuvre de la réforme sur les procédures et les responsabilités des intervenants de la chaîne de dépense	Assurer le suivi-évaluation des effets de la réforme sur les procédures et les responsabilités des intervenants de la chaîne de dépense sur les délais de paiement	Assurer le suivi-évaluation des actions de mise en œuvre de la dématérialisation	
			0.2.1	11.2.2	H.		11.11			IV.1.1	1V.1.2	17.1.3	